

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 mai 2021

SÉCURITÉ CIVILE ET VOLONTARIAT DES SAPEURS-POMPIERS - (N° 4154)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 112

présenté par
Mme Anthoine

ARTICLE 29 BIS

Rédiger ainsi l'alinéa 3 :

« 2° À la fin, les mots : « et les forces de réserve » sont remplacés par les mots : « , les forces de réserve et les sapeurs-pompiers volontaires. » »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.